



# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 7 AVRIL 2014

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYERS, Maire – Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire Adjoint - Messieurs REMOND et MARAND; Maires Adjointes et Madame RENAUDIN; Maire Adjoint – Mesdames GAUMET et JOLIVET; Messieurs BEAULIER, GERMAIN, HUREAU, JACQUEMIN, LARGILLIER, LEGENDRE, ROUSSEAU, SZPUNAR, Conseillers.

Secrétaire de Séance : Mme JOLIVET Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

### **ELECTION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des statuts des syndicats et du Code Général des Collectivités territoriales, il convient d'élire les délégués qui représenteront la Commune au sein des différents syndicats auxquels elle adhère.

Il est procédé, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués :

#### **Syndicat Intercommunal du Foyer résidence pour les personnes âgées**

- Titulaires – Mesdames JACQUEMOT et RENAUDIN
- Suppléants – Madame GAUMET et Monsieur GERMAIN

#### **Syndicat Intercommunal de fonctionnement du collège de Mormant**

- Titulaires – Madame JACQUEMOT et Monsieur GERMAIN
- Suppléants – Messieurs LARGILLIER et LEGENDRE

#### **Syndicat Départemental Electrification de Seine et Marne (SIESM77)**

- Titulaires – Messieurs REMOND et MARAND
- Suppléant – Monsieur SZPUNAR

#### **Syndicat pour l'entretien et l'aménagement du Ru d'Ancoeur**

- Titulaires – Messieurs REMOND et MARAND
- Suppléant – Monsieur LARGILLIER

#### **Syndicat Mixte du ru d'Yvron**

- Titulaire – Monsieur REMOND
- Suppléant – Monsieur LEGENDRE

#### **Syndicat Mixte d'Etude des Interconnexions au réseau d'eau potable des collectivités de la Brie Centrale**

- Titulaire – Monsieur MARAND
- Suppléant – Monsieur JACQUEMIN

#### **Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues SMAB**

- Titulaires – Messieurs REMOND et LEGENDRE
- Suppléant – Monsieur ROUSSEAU

#### **Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation Almont Brie Centrale SMEP ABC**

- Titulaires – Messieurs MARAND et BEAULIER

#### **Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres SYAGE**

- Titulaires – Messieurs LEGENDRE et REMOND

#### **Conseillers Communautaires : Communauté de Commune de l'Yerres à l'Ancoeur CCYA**

- Titulaire – Monsieur CUYERS
- Suppléant – Madame JACQUEMOT

#### **Syndicat Mixte Intercommunal à Vocations Multiples SMIVOM**

- Titulaires – Messieurs ROUSSEAU et CUYERS
- Suppléants – Messieurs MARAND et REMOND

#### **SMETOM**

- Titulaire – Monsieur ROUSSEAU
- Suppléant – Monsieur CUYERS

**NOMINATION DANS LES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'élire les membres des Commissions Communales suivantes :

<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	
<b>Le maire est président de toutes les commissions</b>	
<b>FINANCES</b>	Pierre CUYERS Valéry LEGENDRE René MARAND Bertrand REMOND Brigitte JACQUEMOT Nelly RENAUDIN Fanny GAUMET 7
<b>BATIMENTS ET SECURITE</b>	Pierre CUYERS René MARAND Jérôme BEAULIER Arnault SZPUNAR Bernard JACQUEMIN Bertrand REMOND Brigitte JACQUEMOT Sébastien GERMAIN 7
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Pierre CUYERS Nelly RENAUDIN Valéry LEGENDRE René MARAND Brigitte JACQUEMOT Martial ROUSSEAU Daniel HUREAU Catherine JOLIVET Bertrand REMOND 9
<b>VOIRIE ET ECLAIRAGE</b>	Pierre CUYERS Bertrand REMOND Martial ROUSSEAU Valéry LEGENDRE Arnault SZPUNAR Jérôme BEAULIER Fanny GAUMET Bernard JACQUEMIN Nelly RENAUDIN 9
<b>EAU HYGIENE ASSAINISSEMENT</b>	Pierre CUYERS Bertrand REMOND Arnault SZPUNAR René MARAND Martial ROUSSEAU 5
<b>URBANISME P L U</b>	Pierre CUYERS René MARAND Fanny GAUMET Bertrand REMOND Jean-Mary LARGILLIER Valéry LEGENDRE Martial ROUSSEAU Bernard JACQUEMIN 8

<p><b>FETES ET SPORTS</b></p>	<p>Pierre CUYPERS          Brigitte JACQUEMOT          Sébastien GERMAIN          Catherine JOLIVET          Nelly RENAUDIN          Bernard JACQUEMIN          Jérôme BEAULIER</p> <p style="text-align: right;">7</p>
<p><b>RAMASSAGE          SCOLAIRE          ECOLES          CANTINE          PERI-SCOLAIRE</b></p>	<p>Pierre CUYPERS          Brigitte JACQUEMOT          Jérôme BEAULIER          Sébastien GERMAIN          Nelly RENAUDIN          Catherine JOLIVET          Jean Mary LARGILLIER</p> <p style="text-align: right;">7</p>
<p><b>COMMUNICATION</b></p>	<p>Pierre CUYPERS          Nelly RENAUDIN          Jérôme BEAULIER          Sébastien GERMAIN          Brigitte JACQUEMOT          Catherine JOLIVET</p> <p style="text-align: right;">6</p>
<p><b>APPEL D'OFFRES</b></p>	<p>Pierre CUYPERS  <u><b>TITULAIRES</b></u>          Bertrand REMOND          René MARAND          Brigitte JACQUEMOT  <u><b>SUPPLEANTS</b></u>          Daniel HUREAU          Nelly RENAUDIN          Fanny GAUMET</p>
<p><b>COMMISSION          IMPOTS          DIRECTS          PROPOSEE A          L'HOTEL DES          IMPOTS</b></p>	<p>Pierre CUYPERS          Fanny GAUMET          Sébastien GERMAIN          Bernard JACQUEMIN          Brigitte JACQUEMOT          Jean-Mary LARGILLIER          Valéry LEGENDRE          René MARAND          Bertrand REMOND          Nelly RENAUDIN          Martial ROUSSEAU          Arnault SZPUNAR          Nicolas BATAILLE          Patrick BLUM          Laurent CAELS          Philippe FASSEUR          Michel GENET          Catherine JOLIVET          Daniel LECLERT          Christian MULLOT          Brigitte PAULY          Francis POISSON          Norbert ROOSEN          Patrick NUYTENS          Philippe WALLE</p>
<p><b>CORRESPONDANT          DEFENSE</b></p>	<p>Pierre CUYPERS</p>

<b>REVISION LISTE ELECTORALE</b>	<u>AUBEPIERRE</u> Brigitte JACQUEMOT (TGI) Guy JOIGNEAU (Préfet) <u>OZOUER LE REPOS</u> Claudine MAIELI (TGI) Monique BRISTIEL (Préfet)
<b>CCAS</b>	<u>AUBEPIERRE</u> Brigitte JACQUEMOT Fanny GAUMET Bernard JACQUEMIN Brigitte PAULY Marie Andrée BAILLY Marie Thérèse JOIGNEAU  <u>OZOUER LE REPOS</u> Nelly RENAUDIN Catherine JOLIVET Valéry LEGENDRE Jean Louis FABRE Michelle MARAND Claudine MAIELI

### **CNAS**

En adhérent au CNAS, notre collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, qui confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la résiliation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Au travers de cette démarche, notre collectivité se doit d'élire deux délégués (un élu et un agent) la représentant au sein des instances du CNAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne 1 élu : Madame Brigitte JACQUEMOT et 1 agent : Madame Aïda CORTE REAL

### **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention et avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 27% (Taux maximal en % de l'indice 1015).

### **VERSEMENT DES INDEMNITES AUX ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix Pour, 1 Contre et 1 Abstention, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 8%.

Population (908 habitants) Taux maximal de l'indice 1015

### **DELEGATIONS DE SIGNATURE AU MAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire la signature d'un certain nombre de ses compétences (dispositions du code général des collectivités territoriales, article L2122-22).

### **PPRT**

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer les conventions et protocoles d'accords liés aux financements des mesures foncières et de protection de la population, ainsi que l'ensemble des actes afférents audit PPRT.

### **AGENDA**

Le Maire présente au conseil municipal l'agenda des réunions et manifestations prévues jusqu'en juillet 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 H 25.